



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
23 novembre 2010  
Français  
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2011**

31 janvier au 3 février 2011, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Recommandations du Comité  
des commissaires aux comptes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Suite donnée au rapport du Comité des commissaires  
aux comptes pour l'exercice 2008-2009 :  
état de l'application des recommandations**

**Rapport de la Directrice exécutive**

*Résumé*

En application de la décision 97/2 du Conseil d'administration, la Directrice exécutive présente un rapport sur l'application par le FNUAP des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 (A/65/5/Add.7).

Le présent rapport est un récapitulatif des mesures que le FNUAP a prises ou envisage de prendre afin d'appliquer les recommandations du Comité. On trouvera dans une annexe séparée, disponible sur la page Web du Conseil d'administration (<http://www.unfpa.org/public/site/global/lang/en/pid/6782>), un complément d'information sur les recommandations d'audit et la suite qui leur est donnée. Le FNUAP a également examiné les questions soulevées lors de l'audit dans le rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2009 (DP/FPA/2010/20), qu'il a présenté au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2010.

Conformément à la décision 2005/8 du Conseil d'administration, le rang de priorité accordé à chaque recommandation est indiqué dans le présent rapport. Au 30 septembre 2010, le FNUAP avait donné suite à 31 des 93 recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

La direction du FNUAP est résolue à remédier aux problèmes relatifs à l'exécution nationale et au respect des procédures. Le Fonds accorde la priorité à la mise en œuvre des recommandations du Comité et a renforcé le processus de suivi



afin de veiller à ce que des dispositions adéquates soient prises sans retard. Le Fonds a en outre établi une approche globale et systématique permettant de renforcer les dispositifs de contrôle interne et de veiller au respect des procédures. Il a affecté des membres du personnel à la mise en œuvre des différentes recommandations et a fixé des échéances. Le FNUAP a également établi des mécanismes de responsabilisation individuelle afin de veiller à ce que les administrateurs soient tenus responsables de la mise en œuvre des recommandations.

## I. Introduction

1. En application de la décision 97/2 du Conseil d'administration, la Directrice exécutive a l'honneur de présenter un rapport d'activité sur la suite que le FNUAP a donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 (A/65/5/Add.7). Dans le document A/65/498, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Comité des commissaires aux comptes et le rapport correspondant du Secrétaire général (A/65/296/Add.1).

2. Depuis sa création, le FNUAP s'emploie à souligner et accroître l'importance de l'appropriation et de la maîtrise du développement à l'échelle nationale. En se fondant sur la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et le Programme d'action d'Accra, le FNUAP axe ses efforts sur l'appropriation nationale et fait, dans la mesure du possible, de l'exécution nationale son mode de mise en œuvre privilégié. Le FNUAP étant une organisation de petite taille qui cherche à éviter de créer des structures parallèles, il dépend de partenaires nationaux, notamment d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, pour mettre en œuvre ses programmes.

3. Le FNUAP sait que cette stratégie n'est pas sans poser certains problèmes, ayant notamment trait aux capacités des partenaires nationaux et à l'application du principe de responsabilité. Le FNUAP est résolu à remédier aux problèmes recensés par le Comité des commissaires aux comptes et s'est déjà employé à donner suite à bon nombre des recommandations de ce dernier. Les mesures prises par le FNUAP à cette fin ont bénéficié d'une approche globale et systématique visant à renforcer les dispositifs de contrôle et à veiller au respect des obligations. Cette approche se fonde sur les principes organisationnels suivants :

a) Favoriser le maintien d'un climat de responsabilité et faire de l'application du principe de responsabilité une priorité organisationnelle du FNUAP;

b) Renforcer les dispositifs de contrôle, notamment grâce à un cadre amélioré de contrôle interne et un nouveau cadre de gestion des risques à l'échelle de l'organisation;

c) Renforcer les capacités, par l'apport d'appui et de formation au personnel du FNUAP et aux partenaires de mise en œuvre;

d) Veiller à ce que l'équipe de direction effectue un contrôle et un suivi systématiques, par l'établissement de rapports réguliers aux organes directeurs et autres organes décisionnels;

e) Intégrer davantage l'application du principe de responsabilité et le suivi du comportement professionnel, en veillant à ce que les fonctionnaires de tout niveau hiérarchique soient tenus responsables de la mise en œuvre des recommandations dans leurs domaines de compétence respectifs, dans le cadre du système de gestion de la performance et de perfectionnement du FNUAP.

4. Le présent rapport est un récapitulatif des dernières mesures prises par le FNUAP pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes, qui figurent dans le document portant la cote A/65/5/Add.7. Le FNUAP a également traité des questions soulevées lors de l'audit dans son rapport sur les

activités d'audit et de contrôle internes menées en 2009 (DP/FPA/2010/20), ainsi que dans la réponse de l'Administration à ce rapport, dont le Conseil d'administration a été saisi, à sa session annuelle de 2010.

5. Le rapport est organisé comme suit :
- I. Introduction
  - II. État de l'application des recommandations d'audit
  - III. Collaboration avec des organisations partenaires du système des Nations Unies
  - IV. Conclusion
  - V. Recommandation
  - VI. Annexe.
6. Les numéros des recommandations mentionnés dans le présent document correspondent à ceux figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/65/5/Add.7).

## II. État de l'application des recommandations d'audit

7. Lors de l'établissement du présent rapport, le FNUAP avait mis en œuvre 31 des 93 recommandations formulées par le Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009. Dans le cadre de l'action qu'il mène pour améliorer la gouvernance, le contrôle et la responsabilisation, il veillera à l'application prompte et intégrale de l'ensemble des recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Il s'emploie par ailleurs actuellement à examiner de façon rigoureuse les problèmes d'ordre structurel se rapportant à l'exécution nationale et au respect des procédures, qui préoccupent le plus le Comité.

8. Conformément au rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les états financiers des fonds et programmes des Nations Unies pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 (A/65/296/Add.1), présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session, le tableau ci-après donne un aperçu de l'application des recommandations. Il indique aussi le rang de priorité accordé à chaque recommandation, en application de la décision 2005/8 du Conseil d'administration.

### État de l'application des recommandations par domaine de responsabilité

Division/bureau de pays	Nombre de recommandations	Non appliquées	Appliquées	En cours d'application	Rang de priorité		
					Élevé	Moyen	Faible
Division des services de gestion	51	–	10	41	25	26	–
Division des services de contrôle interne	2	–	1	1	–	2	–

Division/bureau de pays	Nombre de recommandations	Non appliquées	Appliquées	En cours d'application	Rang de priorité		
					Élevé	Moyen	Faible
Division des ressources humaines	6	–	2	4	4	2	–
Coordonnateur exécutif des projets d'exécution nationale	13	–	1	12	9	4	–
Division de l'information et des relations extérieures	2	–	2	–	2	–	–
Division des programmes	1	–	1	–	–	1	–
Bureaux de pays	18	–	14	4	4	14	–
<b>Total</b>	<b>93</b>	<b>–</b>	<b>31</b>	<b>62</b>	<b>44</b>	<b>49</b>	<b>–</b>

9. Le FNUAP a le plaisir de faire savoir qu'il a donné suite à 31 des 93 recommandations du Comité des commissaires aux comptes, soit 33 % du nombre total de recommandations. Le rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU a été publié le 22 juillet 2010. L'application des 62 recommandations restantes est en bonne voie et le Fonds prévoit qu'elles seront intégralement appliquées d'ici au 31 mai 2012, date de publication de ses états financiers. Il compte appliquer 44 recommandations d'ici au 31 décembre 2010. Les échéances sont indiquées dans le tableau concernant les recommandations d'audit que l'on peut consulter sur la page Web du Conseil d'administration (<http://www.unfpa.org/site/global/lang/en/pid/6782>).

10. Afin d'affiner son analyse, le FNUAP a réparti les recommandations selon les différentes catégories de risque définies dans son rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes menées en 2005 (DP/FPA/2006/4), à savoir : a) risques liés au facteur humain; b) risques liés aux processus; et c) risques liés aux interactions. Les mesures prises par le FNUAP pour donner suite aux recommandations relevant de ces différentes catégories sont récapitulées dans les paragraphes qui suivent. Le Fonds s'est efforcé de donner suite en priorité aux recommandations portant sur les risques les plus élevés.

## A. Risques liés au facteur humain

11. Cette catégorie comprend les recommandations relatives aux arrangements contractuels concernant le personnel temporaire, ainsi qu'à l'administration des jours de présence et de congé du personnel. Sept recommandations entrent dans cette catégorie. Le FNUAP en a appliqué une qui a un rang de priorité élevé (296) et deux qui ont un rang de priorité moyen (300 et 323), soit 43 % des recommandations relevant de cette catégorie. Il compte donner suite aux quatre autres recommandations d'ici au 31 décembre 2011.

### *Contrôle des congés (recommandations 309, 313, 314 et 318)*

12. La comptabilisation des jours de congé permettant d'estimer avec exactitude les charges à prévoir à ce titre est une composante de la mise en œuvre des Normes

comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) concernant les avantages du personnel, prévue pour janvier 2011. Pour comptabiliser avec précision dans ses états financiers les engagements au titre des congés accumulés et faire en sorte que les bureaux de pays tiennent des états de congé exacts et complets, le FNUAP met au point, avec les organisations partenaires, une solution technique s'inscrivant dans le cadre d'Atlas. Ce projet est géré par le PNUD. Pour l'ensemble des fonctionnaires recrutés au niveau international et au niveau local, l'application conjointe par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS des normes IPSAS comprendra un processus automatisé qui permettra d'établir des rapports mensuels sur les congés accumulés correspondant aux montants figurant dans les états financiers au titre des congés.

13. Le PNUD a fourni une formation au traitement des absences avec Atlas à tous les fonctionnaires chargés de cette tâche au siège et à leurs suppléants, qui ont commencé à se servir du système en avril 2010. Cela devrait permettre d'améliorer l'enregistrement des jours de présence et d'absence.

## **B. Risques liés à la gestion des processus**

14. Cette catégorie comprend les recommandations relatives aux activités d'achat, aux actifs, aux voyages et aux normes IPSAS. Soixante-douze recommandations entrent dans cette catégorie.

15. Le FNUAP a appliqué 10 recommandations ayant un rang de priorité élevé (27, 31, 41, 53, 68, 72, 111, 197, 215 et 270) et 16 ayant un rang de priorité moyen (50, 99, 116, 205, 209, 220, 241, 244, 246, 251, 370, 371, 379, 405, 425 et 436), soit 36 % des recommandations de cette catégorie. Lorsqu'il publiera ses états financiers le 31 mars 2012, le FNUAP aura appliqué les 46 autres recommandations.

### *Renforcement des dispositifs de contrôle*

16. Pour remédier aux risques liés à la gestion des processus, le FNUAP a renforcé les dispositifs de contrôle au siège, ainsi que dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays.

17. En 2009, le FNUAP a fait réaliser une étude approfondie du système de contrôle interne afin de veiller à ce que celui-ci soit conforme aux principes du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. Le système de contrôle interne du FNUAP comprenait à l'origine six processus-métier : achats, technologies de l'information, utilisation des ressources, états de paie, immobilisations et voyages. Le FNUAP envisage de procéder à un examen similaire portant sur d'autres processus-métier. La mise en œuvre du système révisé de contrôle interne, qui est en cours, contribuera à remédier aux problèmes soulevés par le Comité des commissaires aux comptes qui figurent dans le document A/65/5/Add.7.

18. Le FNUAP met au point un dispositif de gestion des risques visant à renforcer l'application du principe de responsabilité dans l'ensemble de l'organisation. Ce dispositif aidera le Fonds à déterminer les domaines dans lesquels il est nécessaire de renforcer les mesures de contrôle et l'application du principe de responsabilité. À la fin de l'année 2010, le FNUAP aura mis au point une stratégie et une politique mondiales de gestion des risques de l'organisation, fondée notamment sur une

évaluation stratégique des risques au niveau mondial, ainsi que des activités d'évaluation des risques à l'échelle des bureaux régionaux et bureaux de pays. La mise en œuvre du système de gestion des risques de l'organisation sera assortie d'un programme de formation. Le Comité exécutif du FNUAP effectuera un suivi régulier de la mise en œuvre de ce système. À compter de 2011, le Comité sera également chargé de gérer les risques.

19. Le FNUAP prend d'autres mesures visant à renforcer les dispositifs de contrôle et à assurer le respect des procédures dans les bureaux de pays. Ces mesures consistent notamment à : a) renforcer le rôle des bureaux régionaux dans le cadre du contrôle du respect des procédures; et b) charger les représentants et directeurs du FNUAP d'effectuer une évaluation de l'application du principe de responsabilité dans le cadre de laquelle ils devront officiellement certifier que leur bureau ou division respecte les obligations fixées en la matière.

*Activités d'achat (recommandations 237, 238, 334, 335, 359, 383, 387 et 392)*

20. Le FNUAP s'emploie à remédier aux problèmes relatifs aux achats en encadrant davantage les bureaux de pays en la matière. Il a organisé à l'intention de tous les bureaux régionaux et bureaux de pays des conférences mensuelles en ligne afin de veiller au respect des politiques et procédures du FNUAP et a renforcé le processus de planification des achats. Il a dispensé une formation aux membres du personnel des bureaux de pays et a mis au point des outils destinés à les aider dans ce domaine. Les bureaux régionaux et les divisions du siège effectueront un suivi régulier et veilleront au respect des politiques et procédures.

21. Afin de donner suite aux recommandations relatives aux achats pour le compte de tiers, le FNUAP a révisé sa méthode de comptabilisation des contributions au titre des recettes à compter de janvier 2010. Seule la part des fonds reçus supérieure au coût de l'opération sera comptabilisée au titre des recettes.

*Attestation des actifs (recommandations 256, 267, 281 et 291)*

22. Pour s'assurer que tous les bureaux de pays remettent leurs attestations d'actifs dans les délais fixés et suivent les procédures en vigueur, le FNUAP a mis en place un processus de suivi rigoureux, dans le cadre duquel le siège effectue un suivi régulier auprès des bureaux de pays afin de vérifier qu'ils s'acquittent de leurs obligations en la matière. Le FNUAP procédera à un exercice d'attestation des actifs après le déménagement du siège en octobre 2010.

*Voyages (recommandations 424 et 429)*

23. Le FNUAP veille à ce que les demandes de voyage soient soumises dans les délais de façon à obtenir le meilleur rapport qualité-coût pour le voyageur et l'organisation. Le Fonds y est parvenu en exerçant un contrôle renforcé et en donnant davantage de directives en la matière, ainsi qu'en organisant des séances de formation et en diffusant des statistiques et graphiques indiquant le préavis donné par les voyageurs de différentes divisions.

*Utilisation des fonds et soldes inactifs (recommandations 68, 346, 347 et 350)*

24. À la suite des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, le FNUAP renforce actuellement le suivi des soldes des contributions de donateurs

arrivées à expiration. Il a amélioré le contrôle et le suivi des fonds inutilisés et a en conséquence réduit, au cours de l'année écoulée, les soldes inutilisés. À compter de 2010, la liste des accords assortie des dates d'expiration correspondantes est indiquée sur les accords passés avec les donateurs et dans le système de suivi des rapports, afin que les responsables de budget puissent y avoir immédiatement accès. Le FNUAP a également demandé aux acheteurs de veiller à la liquidation des soldes de fonds inactifs. Afin d'éliminer de ses registres de tels soldes, le FNUAP portera les questions en suspens à l'attention de la direction pour qu'elle y donne suite et procède aux liquidations nécessaires.

*Comptes créditeurs, comptes débiteurs et engagements au titre des prestations liées à la cessation de service (recommandations 44, 58, 62, 90 et 95)*

25. Le FNUAP a mis au point des rapports plus simples et plus clairs et les a diffusés auprès des bureaux de pays afin de les aider à extraire d'Atlas des informations financières. L'analyse des comptes créditeurs et des comptes débiteurs fera ainsi apparaître l'ancienneté de ces comptes.

26. Le FNUAP examinera avec le PNUD les questions relatives à la validité, l'exactitude et l'exhaustivité des données utilisées pour calculer, au 31 décembre 2011, tous les montants payables, au cours des exercices à venir, à la cessation de service ou après la cessation de service, lors de la prochaine évaluation actuarielle. Cela s'inscrit dans le cadre des préparatifs de la mise en œuvre des normes IPSAS. Le FNUAP a mis au point un plan de financement de cette mise en œuvre.

### **C. Risques liés aux interactions**

27. Dans cette catégorie entrent les recommandations portant sur les interactions entre le FNUAP et ses partenaires d'exécution et les procédures correspondantes. Quatorze recommandations entrent dans cette catégorie. Le FNUAP en a appliqué une ayant un rang de priorité élevé (134) et une ayant un rang de priorité moyen (181), soit 14 % des recommandations de cette catégorie. Les 12 recommandations restantes devraient être appliquées d'ici au 31 juillet 2011.

*Exécution nationale (recommandations 128, 133, 142, 149, 154, 159, 160, 161, 165, 175, 188 et 192)*

28. Le FNUAP collabore avec des gouvernements et des organisations non gouvernementales pour mettre en œuvre des programmes et obtenir des résultats. L'exécution nationale est plus complexe et présente des risques beaucoup plus importants que la mise en œuvre directe des programmes par le Fonds. Doter les partenaires nationaux de capacités suffisantes de gestion des programmes est une condition indispensable au succès de l'exécution nationale et constitue donc une priorité pour le Fonds. Il convient d'élaborer des solutions à long terme qui se fondent sur les systèmes et processus nationaux et sur l'harmonisation des équipes de pays des Nations Unies.

29. La direction du FNUAP s'emploie résolument à remédier aux problèmes relatifs à l'exécution nationale soulevés par les auditeurs. Le renforcement de la mise en œuvre et de l'exécution nationales des programmes constitue depuis 2008 une priorité du FNUAP. La direction du Fonds redouble d'efforts afin d'assurer le

respect des obligations en matière d'exécution nationale et de renforcer les capacités de gestion à l'échelle des pays. L'audit sur l'exécution nationale des projets menés en 2010, qui sera réalisé au début de l'année 2011, devrait permettre de constater que ces efforts portent leurs fruits.

30. Pour assurer le respect des obligations en matière d'exécution nationale, la direction du FNUAP mènera une action de suivi auprès de toutes les divisions concernées et tiendra le personnel responsable du respect des procédures d'audit en la matière. Le Fonds a pour cette raison inclus dans le système d'évaluation et de perfectionnement des représentants du FNUAP un produit ayant trait au respect des obligations en matière d'exécution nationale. La direction du Fonds effectuera le suivi et le contrôle nécessaires des résultats obtenus par le personnel dans ce domaine.

31. Le FNUAP a recruté une société d'audit et l'a chargée, dans le cadre d'un contrat de longue durée, d'effectuer tous les audits concernant l'exécution nationale. Cela permettra d'assurer l'indépendance et l'affiliation des auditeurs, ainsi que le respect des normes internationales d'audit. Faire appel à une société d'audit mondiale permettra également de veiller à la cohérence des conclusions d'audit d'un pays à l'autre et d'améliorer les taux de soumission des rapports d'audit. Ces progrès devraient apparaître dans l'audit sur l'exécution nationale des projets menés en 2010.

32. Le FNUAP prend des dispositions pour que les rapports d'audit et les documents comptables soient soumis dans les délais. Outre l'inclusion dans le système d'évaluation et de perfectionnement d'un produit ayant trait au respect des obligations en matière d'exécution nationale, le FNUAP examine actuellement des méthodes qui permettraient de faire en sorte que toutes les procédures d'audit soient achevées dans les délais. L'une de ces méthodes consiste à effectuer une meilleure préparation des audits afin qu'ils puissent ensuite être menés à bien sans retard. Le FNUAP chargera ses bureaux de pays d'effectuer un audit préalable afin de s'assurer, en coopération avec les partenaires d'exécution, qu'ils disposent de tous les documents nécessaires. La société d'audit effectuera une visite de familiarisation et organisera des séances d'information avant le début des audits.

33. Le FNUAP a révisé la méthode d'audit des dépenses afférentes à l'exécution nationale, ainsi que le cadre de référence des audits de l'exécution nationale. Il prend également les dispositions nécessaires pour que les projets qui doivent faire l'objet d'un audit conformément aux cadres de référence soient bien inclus dans les plans d'audit. Il continuera à vérifier que tous les projets à auditer figurent dans ces plans, compte tenu des seuils fixés et des conditions relatives aux audits à n'effectuer qu'une seule fois pendant la durée d'exécution d'un projet.

34. Pour assurer la validité des opinions exprimées par les auditeurs chargés de contrôler les dépenses afférentes à l'exécution nationale et l'exactitude des informations saisies dans la base de données, le FNUAP examine actuellement les opinions regroupées dans le système de gestion des audits relatifs à l'exécution nationale. Il vérifie en outre l'exactitude d'autres renseignements provenant des rapports de 2008 et 2009 qui se trouvent dans la base de données et procédera aux corrections nécessaires.

35. Le FNUAP s'est également penché sur les différences qui existaient entre le nombre prévu de rapports d'audit et le nombre de partenaires d'exécution et les

informations figurant dans la base de données sur l'audit des dépenses afférentes à l'exécution nationale. Pour les rapports de 2008, le nombre de rapports d'audit a été vérifié à la main; les écarts ont été expliqués. Le FNUAP analyse actuellement les discordances qui existent dans les rapports de 2009.

36. Le FNUAP a créé une interface automatisée entre Atlas et le système de gestion des audits des projets relevant de l'exécution nationale. Cela permet d'importer et d'afficher quotidiennement dans ce système des données provenant d'Atlas. Il existe certaines incohérences. Par exemple le système de gestion des audits des projets relevant de l'exécution nationale regroupe tous les projets considérés comme actifs dans Atlas mais peut également comprendre des projets menés à bien qui n'occasionnent plus de dépenses mais n'ont pas encore été clos dans Atlas. Le FNUAP examine actuellement ces incohérences.

37. Pour remédier au problème des dépenses non justifiées, le FNUAP adopte les modalités harmonisées de virements de fonds ainsi que des modèles de gestion des risques qui lui sont propres, afin d'identifier et d'atténuer les risques que présente la collaboration avec des partenaires extérieurs. Il donne actuellement suite aux rapports de 2008 assortis de réserves en vue d'assurer l'application du principe de responsabilité. Les bureaux de pays ont, en consultation avec le siège, entrepris d'effectuer le suivi des rapports d'audit de 2009 afin d'examiner toutes les dépenses non justifiées.

38. Le FNUAP a organisé à l'intention des bureaux de pays des ateliers régionaux de formation sur l'exécution nationale et leur a fourni des documents types, des directives et des tutoriels afin de renforcer les capacités de leur personnel.

39. L'insuffisance de capacités des partenaires d'exécution est l'un des principaux risques que présente l'exécution nationale. Cela a récemment été confirmé par un exercice mené par le Fonds dans différentes divisions afin d'évaluer ces risques et de décider comment y remédier. Il est difficile de renforcer les capacités des partenaires d'exécution, les institutions nationales ne dépendant ni du FNUAP ni des équipes de pays des Nations Unies ou d'autres partenaires de développement.

40. Tous les bureaux de pays ont pour principale responsabilité de renforcer les capacités des partenaires d'exécution, ce qu'ils font systématiquement dans le domaine, entre autres, de la gestion financière. Certains bureaux de pays qui ne disposaient pas de division chargée spécifiquement de la mise en œuvre de projets ont fait appel à des Volontaires des Nations Unies pour apporter l'appui nécessaire aux partenaires d'exécution. Les bureaux régionaux continueront de définir les besoins en matière de renforcement de capacités à l'échelle nationale et d'y répondre par des mesures bénéficiant de l'appui du siège. Le FNUAP a intensifié ses efforts en vue de former les partenaires d'exécution à ses procédures et investit dans le renforcement de capacités à long terme des institutions nationales.

### **III. Collaboration avec des organisations partenaires du système des Nations Unies**

41. Le FNUAP fonde son action sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et son propre plan stratégique pour la période 2008-2013. Il a établi des relations de longue date avec des organisations partenaires, avec lesquelles il a en commun des sujets de

préoccupation et des domaines d'action. En 2010, le FNUAP a œuvré avec des partenaires du système des Nations Unies dans des domaines tels que la programmation et l'harmonisation des processus-métier, dans le cadre d'instances officielles telles que le Comité de haut niveau sur la gestion, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Groupe des Nations Unies pour le développement, ainsi que par une coopération systématique avec des organisations partenaires. Les progrès accomplis en ce qui concerne le progiciel de gestion intégré (Atlas), la mise en œuvre des normes IPSAS, l'élaboration d'un budget harmonisé et la gestion globale des risques n'auraient pas été possibles sans cette coopération. Dans les bureaux de pays, le FNUAP a recours, moyennant paiement, aux services de partenaires, notamment du PNUD, dans des domaines tels que les ressources humaines et la finance. C'est à ces organisations partenaires qu'il incombe de prendre les mesures nécessaires pour appliquer certaines des recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

#### IV. Conclusion

42. Le FNUAP est résolu à remédier aux problèmes et risques signalés dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/65/5/Add.7). La direction du FNUAP accorde la priorité à la mise en œuvre des recommandations du Comité, notamment celles ayant trait à l'exécution nationale et au respect des procédures dans les bureaux de pays. Parmi les autres problèmes récurrents présentant un degré de risque élevé figurent la gestion des postes clefs à pourvoir, les soldes de fonds de fonctionnement inactifs depuis longtemps et les questions relatives aux procédures d'achat. Pour garantir l'obtention de résultats, le FNUAP a renforcé son processus de suivi. Comme cela est indiqué dans le présent rapport, le FNUAP a pris des mesures en vue d'améliorer et de renforcer l'application du principe de responsabilité et les dispositifs de contrôle, de veiller à ce que tous les membres du personnel respectent les directives opérationnelles et de faire en sorte que le FNUAP obtienne d'excellents résultats et utilise ses ressources rationnellement. Le FNUAP a amélioré son action en adoptant une approche globale et systématique visant à renforcer les dispositifs de contrôle interne et à veiller au respect des politiques et procédures.

43. De ce fait, le FNUAP a appliqué ou applique actuellement les 93 recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009. Il a achevé la mise en œuvre de 31 d'entre elles et prévoit que l'ensemble des recommandations auront été appliquées à la fin du mois de mai 2012.

#### V. Recommandation

**44. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre acte du présent rapport (DP/FPA/2011/1) sur les mesures que le FNUAP a prises à ce jour et celles qu'il envisage de prendre pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice 2008-2009.**

## **VI. Annexe**

### **Liste des recommandations d'audit pour l'exercice 2008-2009, classées en fonction des priorités établies par le Comité des commissaires aux comptes (pour information)**

1. Sept recommandations entrent dans la catégorie des risques liés au facteur humain : quatre ont un rang de priorité élevée (296, 309, 313 et 314); et trois un rang de priorité moyen (recommandations 300, 318 et 323).
2. La catégorie des risques liés aux processus comprend 72 recommandations. Trente ont un rang de priorité élevé (27, 31, 41, 44, 53, 58, 62, 68, 72, 76, 87, 90, 95, 106, 107, 111, 197, 215, 237, 256, 267, 270, 281, 290, 291, 334, 335, 339, 346 et 347) et 42 un rang de priorité moyen (35, 49, 50, 65, 99, 114, 116, 198, 201, 205, 209, 220, 225, 229, 232, 238, 241, 244, 246, 251, 262, 273, 277, 350, 359, 360, 365, 370, 371, 375, 379, 383, 387, 392, 395, 401, 405, 424, 425, 429, 434 et 436).
3. Quatorze recommandations relèvent de la catégorie des risques liés aux interactions : 10 ont un rang de priorité élevé (134, 142, 149, 154, 159, 161, 165, 175, 188 et 192) et 4 un rang de priorité moyen (128, 133, 160 et 181).